

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d’Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 11 juillet 2024 à 13h33, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

- M. Daniel Bourdon, préfet
- M. Pierre Gagné, membre
- Mme Colette Quevillon, membre
- M. Pierre Flamand, membre
- M. Yves Bélanger, préfet suppléant
- M. Denis Lacasse, membre

Myriam Gagné, greffière-trésorière et directrice générale par intérim et Mélie Lauzon, directrices des services juridiques, du greffe et de l’approvisionnement sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13h30.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16963-07-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l’agenda pour les mois de juillet et août 2024.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16964-07-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2024

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2024, tel que rédigé.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16965-07-24

REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES - JUIN 2024

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 62875 à 63042, totalisant 1 074 182.10 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2024;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 523348 à 523365 (élus), les numéros 523301 à 523347 (employés), et les numéros 523366 à 523413 (employés), totalisant 168 768.93 \$, dont 168 768.93 \$ en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16966-07-24

REGISTRES DES PRÉLÈVEMENTS - JUIN 2024

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 373 à 392, totalisant 112 749.19 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16967-07-24

REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - JUIN 2024

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1746 à 1753, totalisant 30 115.33 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16968-07-24

REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - JUIN 2024

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1483 et 1484, totalisant 7 263.83 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16969-07-24

**REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE
VILLÉGIATURE - JUIN 2024**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l’unanimité d’accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant les numéros 560 et 561, totalisant 522.67 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16970-07-24

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l’unanimité d’accepter tel que déposé, sujet à vérification, l’état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 19 527.17 \$, incluant les intérêts, au 30 juin 2024.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, Daniel Bourdon, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Une rencontre le 10 juillet dernier entre les représentants de la MRC, de la ville de Rivière-Rouge et des municipalités de Chute-Saint-Philippe et de Lac-Saguay concernant un projet pour une nouvelle entente à intervenir avec la Société de développement du Réservoir Kiamika pour la gestion du Parc régional Réservoir Kiamika.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale par intérim informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

Ressources humaines :

- État de situation générale
 - Retour du Coordonnateur au TNO et contremaître du parc linéaire depuis le 8 juillet
 - Entrée en poste de la Coordonnatrice régionale en sécurité incendie le 15 juillet
 - Absence indéterminée de la directrice générale
 - Postes à combler
 - Aménagiste régional
 - Technicien en évaluation foncière
 - Chargé.e de projet- Adaptation aux changements climatiques
 - Affichage pour l’archiviste prévu pour l’automne

- Santé et sécurité
 - o Inspection de la CNESST le 19 juin 2024
 - o Correctifs à apporter d’ici le 15 septembre 2024

Administration et finances :

- Les vérificateurs ont entamé leur mandat pour les états financiers 2022
 - Échéancier révisé, dépôt prévu au Conseil de la MRC de septembre 2024
- Les vérificateurs exécuteront leur mandat pour les états financiers 2023, tel que convenu à l’automne 2024

Informatique

- Migration de la connexion Internet de la MRC et des municipalités partenaires de Vidéotron vers la CTAL terminée pour les 17 municipalités.
- Changement d’adresses IP fixes publiques pour Nomingue, Ferme-Neuve, Lac-du-Cerf et Notre-Dame-du-Laus en cours.

Incendie et sécurité civile :

- Fin du mandat à Mathieu Meilleur qui assurait un suivi des obligations gouvernementales

Vitalisation :

- Signature des conventions des projets conventionnels en cours (4/10)
- En attente du MAMH pour les projets exceptionnels (5)
- Rédaction des conventions d’aide financière complétée
- Signatures des conventions à venir

CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucune correspondance n’est présentée.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16971-07-24

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 359 ET 482

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l’unanimité d’adopter le rapport sur l’application des règlements numéros 359 et 482 couvrant la période du 1^{er} au 30 juin 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16972-07-24

DEMANDE D'APPUI DU CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU les démarches entreprises par le Centre de pédiatrie sociale en communauté d’Antoine-Labelle (CPSC A-L) afin de demander un changement de catégorisation dans le cadre du financement du réseau accordé par la Fondation Dr Julien dans le cadre de la nouvelle entente de financement du ministère de la Famille pour les années 2023-2028;

ATTENDU que le comité administratif estime que le CSPC A-L répond aux critères de vitalité économique qui définissent un centre en zone rurale éloignée et qu’il devrait recevoir le financement dédié à cette catégorie;

ATTENDU qu'un tel financement permettra au CSPC A-L d'être mieux en mesure de réaliser sa mission, de rejoindre plus d'enfants isolés dans les municipalités de la MRC et de rejoindre le plus tôt possible les enfants et leurs familles en situation de vulnérabilité et d'isolement;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'appuyer les démarches du Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Antoine-Labelle (CPSC A-L) afin qu'il soit reconnu comme centre en zone rurale éloignée et reçoive le financement correspondant.

Il est de plus d'adresser à la Fondation Dr Julien une lettre exprimant l'appui de la MRC et d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer cette lettre pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16973-07-24

AJOURNEMENT

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 2 minutes. Il est 13h56.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16974-07-24

RÉOUVERTURE

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 13h58.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16975-07-24

RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF QUANT À L'ENREGISTREMENT DES SÉANCES

ATTENDU la résolution MRC-CC-14328-11-21 quant à l'encadrement de l'enregistrement des séances, laquelle prévoit l'enregistrement vidéo de toutes les séances du conseil de la MRC et du comité administratif et leur diffusion sur le site Internet de la MRC;

ATTENDU que le comité administratif souhaite que cette résolution soit abrogée afin de ne plus enregistrer et diffuser ces séances;

ATTENDU que, conformément à l'article 149.1 du *Code municipal du Québec*, l'abrogation de cette résolution mettrait fin à l'interdiction pour toute personne de capter des images ou des sons au moyen d'un appareil technologique, lors de ces séances;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'abroger la résolution MRC-CC-14328-11-21.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service :

Organisation du service
Période des vacances débutée

Activités particulières

Mise à jour des rôles et revisite
Les soldes sont de :

	Mutations	Corrections mineures	Permis de construction
Au 30 juin. :	123	122	2 109
Moyen (5 ans) :	765	315	1 999

Dans le solde de 123 mutations reçues, il y en a 116 reçues les 3 derniers mois. Ce qui représente 94.3 % des mutations reçues. **Situation au-dessus des prévisions -Félicitations à l'équipe**

Dans le solde de 2109 permis reçus, il y en a 1 628 reçus les 6 derniers mois. Ce qui représente 77.2% des permis reçus. **L'absence d'un technicien(ne) commence à se faire sentir, situation à améliorer**

Solde 1 ^{er} janv.	+ Reçu 30-06	- Solde 30-06	= fait / prévision
10 727	402	9 616	1 513/8 000

Demande de révision et appel au T.A.Q

L'analyse des dossiers est en cours pour une réponse avant le 1^{er} novembre 2024

Équilibrage des rôles 2025-2026-2027

L'analyse des terrains représente 35 % de la méthode du coût.
L'envoi des questionnaires, 10 % de la méthode du revenu.

Évolution des analyses par la méthode du :	Coût	Revenu	Parité	Variation
Mont-Laurier	75%	50%	%	%
Lac-des-Écorces	75 %	50%	%	%
Saint-Aimé-du-lac-des-îles	75 %	50%	%	%

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucune correspondance n'est présentée.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- CPÉRL conférence développement réseaux cyclables | 13 juin
- CPÉRL comité directeur entente sectorielle bioalimentaire | 14 juin
- Rencontre de service | 17 juin
- Comité de gestion | 17 juin
- Rencontre MELCCFP – orientations préliminaires APUD | 17 juin
- Projet réseau écologique Chute St-Philippe | 19 juin
- Rencontre exploratoire observatoire de l'Outaouais | 19 juin
- Stratégie régionale PFNL | 19 juin
- PRPB – séance d'information PAG 3 | 19 juin
- Éco-corridor Laurentien – projet aire protégées Marie-Lefranc | 4 juillet
- Comité de gestion | 8 juillet
- FQM-comité MRC délégués | 9 juillet

Ressources humaines

- 2 postes en affichage

Aménagement du territoire

PDZA :

- Plan de mise en œuvre année 1 finalisé et transmis au comité
- Renouvellement entente utilisation station Viréo finalisé

PRMHH

- Tourbière Décarie : visite terrain et mandat Castor et Pollux en cours

Cours d'eau

- Cours d'eau Lefebvre à Lac du Cerf
 - Rencontres et visites terrains
 - Discussions avec la municipalité
- Cours d'eau Tourangeau et Infraction Sigouin : Travaux réalisés
- Branche de l'Équerre (FN) : mandat relevé et mise en plan octroyé FQM

Dossier mines

- Demande de renouvellement de la suspension temporaire

Parc Régionaux

- Règlement 494
- Entente de gestion SDRK

Parc linéaire et gare de Mont-Laurier

- Appel d'offres lancé pour travaux de réfection
- Communication transmise au MCC et MTMD pour intentions du conseil de la MRC

Gestion (ententes et conventions)

Baux de villégiature | sable et gravier

- Projet de villégiature Lac Brochet à L'Ascension

TPI | Territoire public intramunicipal
Forestier

- Préparation et rencontre de démarrage des travaux de réfection du chemin de l'Érablière Lachapelle à Rivière-Rouge ;
- Préparation en prévision des travaux de réfection du chemin et de récolte au chantier Gargantini à Rivière-Rouge (rubanage, ajustement du devis) ;
- Préparation et dépôt des rapports d'activités des projets PADF 2022-2023 et 2023-2024 ;
- Visite terrain pour le projet de mise en valeur de la Tourbière Décarie à Sainte-Anne-du-Lac ;
- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu un nouveau contingent acéricole ; pour s'agrandir ou s'installer sur les TPI.

Foncier

- Rapport annuel
- Analyse et préparation de dossier de vente
- Dossier échange Notre-Dame-de-Pontmain - Discussion avec MRNF

TNO | Territoire non organisé

- Lancement de la plate-forme CITAM – système d'alerte citoyens

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucune correspondance n'est présentée.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16976-07-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE :
RÉSOLUTION #2024-06-166**

ATTENDU que municipalité de Nominique a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 2024-06-166 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (lot 5 735 631, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle) pour la propriété sise au (239-243, rue Saint-Pierre);

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre, conformément au règlement numéro 2018-423 sur les PPCMOI de la municipalité de Nominique, la modification d'un bâtiment existant de 3 logements afin d'y aménager un 4e logement à certaines conditions ;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (lot 5 735 631, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle), pour la propriété sise au (239-243, rue Saint-Pierre), en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16977-07-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2024-483**

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2024-483 modifiant son règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;

ATTENDU que le service de l’aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l’unanimité d’émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2024-483 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du Schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16978-07-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2024-484**

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2024-484 modifiant son règlement numéro 182 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l’aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l’unanimité d’émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2024-484 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du Schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16979-07-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2024-485**

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2024-485 modifiant son règlement numéro 184 relatif au lotissement;

ATTENDU que le service de l’aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l’unanimité d’émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2024-485 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du Schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16980-07-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE : RÈGLEMENT # 2024-486**

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2024-486 modifiant son règlement numéro 185 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2024-486 de la Ville de Rivière-Rouge, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16981-07-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS : RÈGLEMENT # 08-06-
2023**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 08-06-2023 modifiant son règlement numéro 08-07-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 08-06-2023 de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16982-07-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS : RÈGLEMENT # 05-05-
2024**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 05-05-2024 modifiant son règlement numéro 07-07-2000 relatif aux conditions d'émission des permis de construction;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 05-05-2024 de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16983-07-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 113-12**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 113-12 modifiant son règlement numéro 113 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 113-12 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16984-07-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 133-5**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 133-5 modifiant son règlement numéro 133 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 133-5 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16985-07-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-83**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-83 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-83 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16986-07-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-84**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-84 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-84 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16987-07-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 135-12**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 135-12 modifiant son règlement numéro 135 relatif au lotissement;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 135-12 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du Schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16988-07-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA VILLE DE MONT-LAURIER :
RÉSOLUTION #24-06-434**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 24-06-434 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) (lot 4 332 302, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle) pour la propriété sise sur le chemin de la Croix ;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre, conformément au règlement numéro 270 sur les PPCMOI de la Ville de Mont-Laurier, la construction de 3 bâtiments de mini-entrepôts à certaines conditions;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet

particulier de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (lot 4 332 302, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle), pour la propriété sise sur le chemin de la Croix, en regard des objectifs du Schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositons de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16989-07-24

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA : RÈGLEMENT # 2024-187

ATTENDU que la municipalité de La Macaza a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2024-187 relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU que le service de l’aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2024-187 de la municipalité de La Macaza, en regard des objectifs du Schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16990-07-24

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA : RÈGLEMENT # 2024-189

ATTENDU que la municipalité de La Macaza a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2024-189 modifiant son règlement numéro 217 relatif aux divers permis et certificats;

ATTENDU que le service de l’aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l’unanimité d’émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2024-189 de la municipalité de La Macaza, en regard des objectifs du Schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16991-07-24

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE : RÈGLEMENT # 23-32

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve a soumis à la MRC d’Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 23-32 modifiant son règlement numéro 23 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l’aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement

numéro 23-32 de la municipalité de Ferme-Neuve, en regard des objectifs du Schéma d’aménagement révisé de la MRC d’Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16992-07-24

DÉPÔT DU BILAN DES CONSTRUCTIONS DEPUIS L'ADOPTION DE L'ARTICLE 59

ATTENDU l’adoption des règlements 408 et 409 portant sur la modification du Schéma d’aménagement révisé, lesquels visaient l’intégration des modalités d’application de la décision 373401 — Demande à portée collective — Art. 59 de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’accepter pour dépôt le bilan des constructions réalisées sur les territoires des municipalités dans le cadre de la demande à portée collective pour l'année 2023-2024, lequel sera transmis à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), tel que requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16993-07-24

TPI | DEMANDE D'ACHAT: DOSSIER 679200, MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

ATTENDU la demande déposée par le propriétaire du lot 6 176 977, chemin du Lac Francis à L’Ascension et visant l’acquisition d’une partie du lot TPI 6 176 976, adjacent à la propriété du demandeur;

ATTENDU que la parcelle de lot visé par la demande fait partie de la liste des lots délégués figurant à la *Convention de gestion territoriale* signée entre la MRC et le Gouvernement du Québec;

ATTENDU que la demande vise l’acquisition d’une parcelle d’environ 21 mètres de largeur sur environ 37 mètres de longueur, soit une superficie approximative de 777 mètres carrés;

ATTENDU que le demandeur désire procéder à l’acquisition de ladite parcelle dans le but d’augmenter la superficie de sa propriété privée et ainsi se rapprocher des superficies minimales légales requises par la réglementation municipale;

ATTENDU que cette parcelle de terres publiques ne possède aucun potentiel de mise en valeur et qu’elle ne constitue pas une possibilité d’accès public au plan d’eau, puisqu’elle se trouve enclavée par des terrains privés;

ATTENDU qu’à la suite de son analyse, le service de l’aménagement considère que la demande respecte les critères de vente du MERN contenu dans les lignes directrices relatives à l’encadrement de la vente de terres du domaine de l’État;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l’unanimité de donner suite à la demande d’achat d’une partie du lot TPI 6 176 976, représentant au total une superficie approximative de 777 mètres carrés, le tout conditionnellement à l’acceptation du MRNF.

Il est de plus résolu que tous les frais afférents à la transaction, notamment les frais d’évaluation, les frais d’arpentage et les frais de notaire, seront à la charge de l’acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à la transaction.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Tenue de la TGIRT Sud, le 19 juin à la MRC des Laurentides ;
- Préparation du bilan de la planification annuelle et du registre des projets PADF 2023-2024 ;
- Préparation et tenue de la rencontre du comité de suivi du PADF, le 25 juin ;
- Participation à la formation sur l'accès à l'information et les demandes médias organisée par le BCTGIRT, le 4 juillet ;
- En continu : Participation aux comités ciblés, rencontres d'informations, rencontres statutaires pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

Aucune correspondance n'est présentée.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16994-07-24

ADOPTION DU BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE ET DU REGISTRE DES PROJETS PADF 2023-2024

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et des forêts (MRNF) a conclu une entente de délégation concernant le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) avec les MRC de la région des Laurentides ;

ATTENDU que les MRC d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont conclu, en septembre 2021, une entente inter-MRC de fourniture de services professionnels avec la MRC d'Antoine-Labelle afin d'effectuer la gestion et les mandats de l'entente de délégation auprès du MRNF ;

ATTENDU que le cadre normatif du PADF prévoit que les MRC signataires de l'entente adoptent un bilan de la planification annuelle et un registre annuel des projets pour chaque année du programme ;

ATTENDU que le comité de suivi des quatre MRC partenaires a recommandé l'adoption des documents, à la rencontre du 25 juin dernier ;

Il est proposé par M. Yves Bélanger, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter le bilan de la planification annuelle et le registre annuel des projets PADF de l'année 2023-2024.

Il est de plus résolu de recommander l’adoption des documents par les conseils des MRC d’Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d’en-Haut.

Il est également résolu d’autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la MRC d’Antoine-Labelle, ledit registre annuel des projets PADF dans le cadre de la reddition de comptes à transmettre au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Aucune correspondance n’est présentée.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16995-07-24

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - JUIN 2024

Il est proposé par M. Pierre Gagné, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 9408 à 9432, totalisant 63 780.98 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16996-07-24

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - JUIN 2024

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Gagné et résolu à l’unanimité d’accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 94 et 95, totalisant 3 509.05 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 juin 2024.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16997-07-24

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET, CLASSE IIIE

ATTENDU la tenue du concours 24-AD-08 pour le poste d’adjointe administrative à la direction générale, poste occasionnel à temps complet (remplacement d’un congé de maternité);

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Yves Bélanger et résolu à l’unanimité d’embaucher Mme Marianne Séguin afin de combler un poste occasionnel à temps complet d’adjointe administrative à la direction générale, classe 3E, pour une entrée en poste prévue le 12 août 2024, pour une période

approximative de 13 mois et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d’Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16998-07-24

EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET, CLASSE III

ATTENDU la tenue du concours 24-AD-11 pour le poste de technicienne en comptabilité, poste occasionnel à temps complet ;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l’unanimité d’embaucher Stéphanie Cormier afin de combler un poste occasionnel à temps complet de technicienne en comptabilité classe III, pour une période de 24 mois soit du 7 septembre 2024 au 4 septembre 2026 et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d’Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 14h28.

Daniel Bourdon, préfet

Myriam Gagné, directrice générale et greffière-trésorière par intérim